JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7239611101

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur Olivier COLIN, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

http://www.anjou-agricole.com/public/index.php?a=annonces-legales-details&id=7239611101

Cette annonce a été mise en ligne le **11 décembre 2020** sur **Anjou agricole web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à ANGERS du 03/12/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : ESSENTIEL IMMO
Siège : 21 route de la Pyramide – 49000 ANGERS
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 500 euros
Objet : L'intermédiation en matière d'achat, de vente, de location de biens immobiliers pour le compte de tiers ; les services de conseil et d'évaluation en rapport avec l'achat, la vente et la location de biens immobiliers, pour le compte de tiers ; les activités des agents fiduciaires en immobilier ; l'activité des experts immobiliers ; et accessoirement, l'activité de marchand de biens.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Madame Camille BÉGU, demeurant 72 rue des Bruants – 49000 ANGERS
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ANGERS.
POUR AVIS, Le Président

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Olivier COLIN
Directeur de Médialex